

■ **Ensemble, on est plus fort !** ■

Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique

Le SNRL saisit Christine ALBANEL sur les retards du FSER

Le Syndicat National des Radios Libres a saisi la Ministre de la Culture et de la Communication sur le retard pris dans la mise en œuvre du décret relatif au Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique. Les six cents présidents des radios associatives et leur deux mille neuf cents salariés s'inquiètent.

La mise en œuvre du décret n°2006-1067 du 25 août 2006 a pris un retard qui pourrait s'avérer préjudiciable aux radios associatives: les deux arrêtés devant publier les barèmes de la subvention d'exploitation et de la subvention sélective sont toujours en attente des signatures nécessaires.

Aucune subvention d'exploitation 2007 ne peut être notifiée. Le SNRL a demandé à la Ministre de veiller à ce que les arrêtés précités soient publiés au Journal Officiel dans le meilleur délai et **avant le 14 juin 2007**. En effet, dans le cas contraire, la réunion de la Commission du FSER devrait être annulée pour **la quatrième fois depuis le 3 mai**. Le SNRL souhaite que les subventions d'exploitation relatives aux dossiers instruits soient notifiées aux radios dès la parution de l'arrêté, et qu'aucun retard ne soit pris dans l'instruction, la notification et le paiement des subventions d'installation et d'équipement. En effet, celles-ci ne sont pas concernées par les arrêtés à intervenir.

Incontestablement, l'administration centrale a laissé s'installer un retard préoccupant, préjudiciable aux radios. En premier lieu, la Commission a été nommée très tardivement. Cela n'a pas permis à celle-ci de se réunir avant le 21 mars alors qu'elle aurait pu le faire dès 1^{er} mars. Cela a retardé la mise à disposition des radios du dossier de demande de subventions 2007 au Fonds de Soutien et entraîné de très graves difficultés pour nombre d'entre elles. Ensuite ce sont les arrêtés sur les barèmes qui sont retardés, alors que rien n'interdisait d'anticiper la perturbation du rythme administratif habituel due au changement de gouvernement.

Le SNRL regrette vivement ces dysfonctionnements, et souhaite un engagement volontariste du Cabinet de la Ministre et de la Direction du Développement des Médias en faveur des radios associatives. Le SNRL souligne que dans un avis publié le 8 mai 2007 au Journal Officiel, **le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a – fait sans précédent - rappelé aux « pouvoirs publics » l'impérieuse nécessité de soutenir les radios associatives qui accomplissent une mission sociale de proximité.**

Le SNRL a demandé à Jean-François HEBERT, Directeur du Cabinet de Christine ALBANEL, ancien conseiller technique de François LEOTARD lors de l'élaboration de la Loi relative à la liberté de communication, et à Laurence FRANCESCHINI, Directeur du Développement des Médias, de prendre les mesures nécessaires au fonctionnement normal du FSER et d'étudier avec le syndicat des *associatives* tout dispositif pouvant faciliter leur développement et contribuer à leur pérennité.

Voir l'avis de Conseil Supérieur de l'Audiovisuel dans le dossier « numérique » et l'analyse syndicale sur l'élaboration du nouveau décret FSER sur www.snrl.org

Saint-Denis, le 4 juin 2007